



PASSE-MURAILLE  
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

# FORMATION PROFESSIONNELLE «Techniques en arts du cirque»

2024-2025

Passe-Muraille - Centre des Arts du Cirque  
2E rue du Barlot - 25000 Besançon  
Tél. : 06.22.77.16.81

[www.passe-muraille.org/](http://www.passe-muraille.org/) [formation.pro.pmcac@gmail.com](mailto:formation.pro.pmcac@gmail.com)

SIRET : 432 843 670 00022 / APE : 8552Z

Organisme de formation n° 43250172525

Agrément jeunesse et éducation populaire n°25-JEP-375

Sessions Carif n° 272365S et 273413S

**Qualiopi**  
processus certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTION DE FORMATION**



# Fiche synthétique de la formation

**1<sup>ère</sup> session : 272365S**  
04 septembre - 21 décembre 2024

**2<sup>ème</sup> session : 273413S**  
04 février - 24 mai 2025

## PRÉREQUIS À LA FORMATION :

- avoir 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation.
- aucune limite maximale d'âge n'est imposée.
- aucun prérequis technique n'est demandé.
- personne en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous contacter par mail pour que nous étudions avec vous la possibilité/les modalités de votre participation à la formation -> [formation.pro.pmcac@gmail.com](mailto:formation.pro.pmcac@gmail.com)

## COÛT DE LA FORMATION :

- Autofinancement : 3500€ (frais d'inscription inclus)
  - Formation financée par un organisme tiers : 4000€ (frais d'inscription inclus)
- Devis sur demande.

## CONTENU DE LA FORMATION :

Jonglerie, équilibre sur main, sur objet, acrobatie, aériens, préparation physique et souplesse, portés, danse, clown, nutrition et santé.

Une option au choix : pédagogie / école / artiste

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Permettre à chacun d'acquérir les bases techniques dans chacune des disciplines enseignées : l'acrobatie, les aériens, les équilibres (sur objets ou non), la jonglerie, le jeu (clownesque), pour pouvoir évoluer ensuite en autonomie et en sécurité.
- Permettre, par les méthodes démonstratives, actives et expérientielles d'intégrer les arts du cirque à sa pratique professionnelle et/ou personnelle.
- Développer les aptitudes physiques et créatives de chacun et du groupe.

## DURÉE DE LA FORMATION :

- 400h sur 14 semaines. - 28h30/semaine en moyenne.

Toutes les heures sont assurées en présentiel, en centre de formation.

Session 1 / du 1er septembre 2023 au 16 décembre 2023

Session 2/ du 16 février 2024 au 8 juin 2024





### DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- Les 10 premières semaines sont dédiées à l'apprentissage actif des bases techniques. (Semaine 1 à 3 : découverte - Semaines 4 à 10 : travail sur le projet personnel à travers les options).
- Semaines 11 et 12 : travail d'exploitation des connaissances techniques dans un contexte créatif (numéro/spectacle).
- Semaines 13 et 14 : répétitions/restitutions/représentations face à des publics divers (public enfant, adultes et/ou jurés).

---

### LES OPTIONS :

Chaque stagiaire doit choisir, au moment de son inscription, une des 3 options suivantes, en fonction de son projet personnel pour la suite de la formation :

- **Option «Pédagogie» - 18h**

Le but de l'option est de travailler les pré-requis techniques demandés pour intégrer les formations pédagogiques du cirque, afin d'intégrer un TIAC, un BPJEPS, un DE en option cirque. On y travaille donc principalement les domaines dans lesquels le stagiaire n'a pas le niveau requis (généralement équilibre sur objets et jonglerie).

- **Option «Ecole» - 18h**

Le but de l'option est d'atteindre le niveau physique et artistique requis pour intégrer une école de cirque. On y travaille principalement l'acrobatie, généralement le domaine qu'il faut travailler un maximum pour intégrer une école, on prépare ses auditions et ses dossiers.

- **Option «Métier d'artiste» - 18h**

Le but de l'option est de connaître l'environnement administratif du/de la futur.e artiste : qu'est-ce que le statut intermittent ? Comment monter sa structure (compagnie, association, auto-entreprise...) ? Comment démarcher les structures pour obtenir des résidences ? Comment calculer le coût de son spectacle ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre pour prendre son envol artistique en sortie de formation.

En fonction de son projet personnel et de son choix d'option, chaque stagiaire sera accompagné.e par un.e professeur.e référent.e. spécialiste de l'option.

---

### POURSUITES POSSIBLES :

- se diriger vers un TIAC (Titre d'Initiateur en Arts du Cirque) ;
- une formation BPJEPS « activités du cirque » (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) - Attention : il est nécessaire de passer ces TEP pour intégrer cette formation.
- passer un concours pour une formation préparatoire ou artistique dans une grande école

### **DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DIRECTS :**

- artiste
- événementiel

### **STATUT DES STAGIAIRES :**

Le stagiaire a le statut de «stagiaire en formation professionnelle». Le stagiaire recherche au préalable le financement de sa formation (Conseil régional, Pôle Emploi, Mission locale, Afdas...). Passe-Muraille fait le lien avec les organismes financeurs pendant la durée de la formation.



## Détail de la formation

### CONTENU DE LA FORMATION :

- Cours techniques (méthodes démonstrative et active) : **306H**  
Jonglerie/Equilibre sur objet : 45h  
Acrobatie : 45h  
Equilibre sur main : 36h  
Aériens : 36h  
Préparation physique et souplesse : 36h  
Portés : 36h  
Danse : 36h  
Clown : 36h
- Option (méthodes démonstratives et actives ou expositive et maïeutique, en fonction de l'option choisie) **18H**
- Cours complémentaires (théorique) : **6H**  
Santé et nutrition (méthodes expositive et maïeutique)
- Création et représentations (semaines 13 & 14) : **58H**
- Suivi de groupe et de projet personnel : **12H**  
Régulations-réunions communes : 9h  
Suivi individuel avec professeur.e référent.e : 3h

---

### ÉVALUATIONS/SUIVI :

Etant donné le caractère non-diplômant de la formation, il n'existe pas d'évaluation sanctionnée par une note ou un diplôme dans cette formation. Cependant, en fonction du projet pédagogique de chacun, le professeur référent de chaque stagiaire l'accueille en rendez-vous 3 fois durant 1 heure, pour faire un point sur l'évolution du projet du stagiaire et les compétences acquises au sein de la formation qui y correspondent.

Au début de la formation vous sera également délivré un livret de «suivi», qui vous permettra de vous situer individuellement, par rapport aux objectifs du cours, mais également de vos objectifs personnels.

Une attestation d'assiduité à la formation est délivrée par Passe-Muraille en fin de session aux stagiaires.





### **HÉBERGEMENT ET TRANSPORTS :**

L'hébergement et le transport ne sont pas organisés par le centre de formation. Cependant, les stagiaires inscrit.e.s en formation professionnelle auront accès aux contacts et «bons plans» des anciens de la formation professionnelle pour les aider dans ces démarches.

---

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

L'ouverture des inscriptions a lieu au mois de janvier de chaque année, pour les sessions de formation qui débutent 8 mois et 13 mois plus tard. Les premiers dossiers reçus complets sont les premiers inscrits. Il y a 12 places par session de formation.

Un dossier complet est constitué de :

- un CV
- une lettre de motivation
- le dossier d'inscription [téléchargeable en ligne à l'ouverture des inscription](#)
- les frais d'inscription de 300€

Une fois ce dossier reçu, Passe-Muraille transmet au stagiaire un contrat qu'il a 10 jours pour signer. Une fois le contrat établi, le.a stagiaire a 10 jours pour se rétracter. Passé ce délai, l'acompte (300€) est conservé par Passe-Muraille.

Les prochaines sessions d'inscription pour septembre 2023 et février 2024 ouvriront en janvier 2023. Une session de la formation «Techniques en arts du cirque» est généralement complète entre quelques heures et une semaine après le lancement des inscriptions. Pour être informé.e de l'ouverture des prochaines sessions d'inscription, vous pouvez également envoyer un mail à

[formation.pro.pmcac@gmail.com](mailto:formation.pro.pmcac@gmail.com)

---

### **PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :**

Cette formation ne vous est pas forcément fermée : prenez contact avec nous pour que nous déterminions ensemble s'il est possible pour vous de poursuivre la formation et des possibilités d'aménagement de formation que nous pourrions envisager pour vous. [formation.pro.pmcac@gmail.com](mailto:formation.pro.pmcac@gmail.com)

## Les lieux de la formation

L'ensemble des cours a lieu dans les 2 salles de Passe-Muraille :

- Salle des Cordeliers - 37, rue Battant - 25000 BESANÇON
- Sous chapiteau – 2E rue du Barlot - 25000 BESANÇON

## D'autres questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone au 06.22.77.16.81

ou

par mail à [formation.pro.pmcac@gmail.com](mailto:formation.pro.pmcac@gmail.com)

